

Lancement par le Gouvernement de la prime aux Français pour le remplacement des grille-pain : **Réaction et propositions d'Equilibre des Energies**

Equilibre des Energies est favorable au remplacement des grille-pain par des radiateurs intelligents depuis de nombreuses années. L'association se réjouit donc de cette mesure annoncée le 17 juillet par le gouvernement. Cependant, afin qu'elle soit efficace, l'association préconise qu'elle soit accompagnée par d'autres dispositifs.

Dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energies (CEE), le Gouvernement a instauré le versement d'une prime aux Français qui remplacent leurs vieux convecteurs électriques, dits *grille-pain*, par des radiateurs performants au pilotage intelligent. Cette prime sera d'un montant de 100 euros pour les ménages en situation de précarité ou de grande précarité énergétique et de 50 euros pour les autres ménages.

Une opération attendue par Equilibre des Energies

Depuis plusieurs années, notre association entretient un dialogue régulier avec les pouvoirs publics afin de démontrer l'intérêt climatique et économique du remplacement des *grille-pains* par des radiateurs intelligents. En effet, remplacer un *grille-pain* par un radiateur permet de réduire les consommations d'énergie d'environ 30%, plus encore si des travaux d'isolation sont effectués en complément.

Pour Brice Lalonde, Président d'Equilibre des Energies « Cette nouvelle mesure va dans le sens de nos recommandations et nous félicitons le Gouvernement pour son adoption qui est une étape importante dans la lutte contre les grille-pain énergivores ».

Cette prime de 50 ou 100 euros, bien qu'elle représente une aide appréciable, ne suffira pas à permettre le remplacement des 15 à 20 millions de *grille-pain* qui sont en bonne partie utilisés par des ménages en situation de précarité. Pour ces ménages, l'achat d'équipements neufs, associé aux coûts d'installation, représente un investissement conséquent. Pour que la mesure adoptée par le gouvernement atteigne son but, à savoir permettre le remplacement massif des *grille-pain* par des radiateurs intelligents, elle doit être accompagnée par d'autres dispositions.

Des dispositifs complémentaires nécessaires

Equilibre des Energies émet les recommandations suivantes :

- **Le remplacement des grille-pain doit bénéficier d'une aide liée au recyclage de ces équipements obsolètes.** L'Assemblée nationale discutera en septembre du projet de loi sur l'économie circulaire qui doit justement permettre le recyclage et la valorisation des produits en fin de vie. Le texte doit inclure des dispositions qui permettront une bonification du recyclage des équipements obsolètes remplacés par des radiateurs intelligents et durables. Cette bonification pourra s'appuyer sur un système d'étiquetage des équipements assurant la traçabilité du parcours de recyclage.
- **Les radiateurs performants au pilotage intelligent doivent être intégrés dans le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE)** dont la transformation en prime sera discutée dans la loi de finances 2020. Cette prime, si elle reste alignée avec les taux actuels du crédit d'impôt, pourrait représenter une aide supplémentaire de 100 euros pour les Français qui remplacent leurs *grille-pain* par des radiateurs intelligents ;



Un programme de remplacement à 1 euro pour les ménages les plus précaires

Pour les ménages très précaires, qui ne peuvent pas financer le reste à charge, Equilibre des Energies préconise que soit lancé un programme de remplacement pour 1 euro des *grille-pain* par des radiateurs performants au pilotage intelligent. Ce programme doit combiner différents dispositifs de l'Etat (CITE, Eco-PTZ, aides Anah, régionales, etc.) et la mobilisation des industriels.

Les *grille-pain* du siècle dernier consomment 30% d'énergie en plus par rapport aux équipements performants modernes. A l'heure actuelle, il est estimé qu'en France entre 3,3 et 4,4 millions de logements sont encore chauffés par ces *grille-pain*. A raison de 4,5 radiateurs par logement en moyenne, cela représente un parc de radiateurs d'environ 15 à 20 millions d'unités. La France s'est engagée dans la voie de la sobriété énergétique et de la décarbonation. Pour mettre en œuvre ce double engagement, le remplacement des convecteurs par des radiateurs électriques performants au pilotage intelligent doit être soutenu par l'Etat.

A propos de l'association Equilibre des Energies : Créée en 2011, l'association Équilibre des Énergies est une plateforme transversale qui fédère les acteurs du monde de l'Énergie, du Bâtiment et de la Mobilité autour d'un projet commun : Construire une société énergétique meilleure, nécessaire à la décarbonation efficace de l'économie.

Plus d'informations sur : <https://www.equilibredesenergies.org>

Contact presse :

Isabelle LAVILLE – email : ilaville@replique-com.com – Tél. : 01 40 86 31 53 - 06 25 47 18 03